Réunion Mensuelle du GAQ

 5 novembre 2019

# Ordre du jour

### Le PAD Loi

Débat modéré par Pierre Luc Vervandier avec Isabelle Marchal (IEB) et Marion Alecian (ARAU)

### Divers

# Eléments principaux de présentations et débat PAD Loi

**Isabelle Marchal (IEB – Inter environnement Bruxelles)**

**Brève introduction** pour situer le Plan d’Aménagement Directeur (PAD) comme outil de planification urbaine. La loi qui régit l’urbanisme a Bruxelles est le Code Bruxellois d’Aménagement du Territoire (CoBAT). Sobordonné au CoBAT, on trouve un certain nombre de plans stratégiques, comme par exemple, le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) et pour mettre en oeuvre le tout, l'outil règlementaire appelé Règlement Regional d’Urbanisme (RRU).

Les PADs (il y en aura au total 12 pour la Région Bruxelles Capitale) ont la particularité d'être des outils à la fois stratégiques ET réglementaires qui ont essentiellement pour but de déroger au RRU dans le périmètre des zones couvertes par les PADs.

Les PADs sont principalement justfiés par la pression démographique. Etant donne que la Region est confinee, il faut donc densifier en hauteur.  Ce discours était déjà présent dans le Plan Urbain Loi (PUL) en 2008. Mais entre temps, la donne a changé : les chiffres de croissance démographique ont été revus à la baisse... mais les projets de tours sont restés !

L'un des grands objectifs du PAD Loi est la volonté de réintroduire du logement et de rendre plus mixte un quartier aujourd’hui considéré comme monofonctionnel. Pour ce faire il encourage la démolition de l’existant et la construction de bâtiments neufs. Il s’agira d’un chantier qui durera 30 ans. Toutefois, si le but est de rendre le quartier plus agréable à vivre, on peut se demander si ces belles intentions ne sont pas en contradiction avec la réalité d'un chantier de plusieurs dizaines d'années.

Autre contradiction ou faiblesse relevée dans la méthodoligie : chacun des PADs est envisagé comme une zone dont les incidences sont évaluées individuellement, alors que vu leur proximité, voire dans certains cas leur contigüité, ils s’influenceront certainement mutuellement et il faudrait donc raisonner sur l’ensemble du territoire.

**Marion Alecian (ARAU – Atelier de recherche et d’action urbaine) complétée par Isabelle Marchal**

Le PAD Loi ne propose pas **véritablement un nouveau projet urbanistique** cohérent pour le quartier européen mais **développe un** cadre règlementaire qui facilite les projets de certains promoteurs immobiliers (Atenor) et plus encore le projet de la Commission européenne sur l’îlot 130. La Ville de Bruxelles a fait une analyse très judicieuse à cet égard (voir texte joint) et il peut être utilisé pour rédiger un avis. La première question à se poser est donc la suivante : ce PAD Loi est fait pour rencontrer quels objectifs ? et pour qui ? Pour les habitants ? Ou pour permettre à la CE de construire l’ilot 130 et à Atenor de construire une deuxième tour à côté de la tour The One ? Qu’est-ce que les habitants, les Bruxellois, les usagers de la rue de la loi peuvent attendre de ce PAD ?

* Le PAD Loi reflète ce qui avait déjà été pensé pour le PUL (Plan Urbain Loi). Ce dernier avait été critiqué par le milieu associatif et l’ARAU car il imposait/aggravait la **fracture que constitue la rue de la Loi pour l’habitabilité du le quartier**. Le PUL partait d’un principe, un credo qui était que la nouvelle forme urbaine qu’il proposait (hautes tours « emblématiques », reculs d’alignements et espaces ouverts des îlots) allait améliorer l’image de l’Europe et de Bruxelles auprès des citoyens. Cette croyance est pour l’ARAU dangereuse. Les effets de cette nouvelle forme urbaine (et potentiellement des chantiers de plusieurs décennies) sont contraires : détérioration de l’environnement et dégradation de la qualité de vie, espaces publics inefficaces. Le PAD Loi qui vient plus de 10 ans plus tard, reprend exactement la même logique et les mêmes objectifs. Les priorités de la société ont cependant changé. Il suffit de penser **au climat**. Le PAD reste dans la continuité d’un urbanisme fonctionnaliste des années 60, répartissant les zones selon des fonctions bureaux, commerce, logement, malgré une volonté de mixité (qui manque, on le verra, d’outils opérationnels convaincants).
* En architecture on sait que **les tours** (le mot « émergences » dans le PAD = tours) apportent un lot de nuisances environnementales, qu’elles sont énergivores, qu’elles favorisent la spéculation foncière … Très parlant était la présentation faite par un riverain membre du GAQ sur l’impact ombre sur le quartier et les parcs, surtout au nord de la rue de la loi (en annexe).
* Quasi tout le PAD se base sur le principe de la **démolition/construction** de neuf. Le coût environnemental en est exorbitant.
* Puis il y a surtout la question de la **mobilité**, qui dans le quartier est un problème réel des habitants et utilisateurs et qui est complètement évacuée par le PAD (il y a juste un petit paragraphe laconique). Il se déclare incompétent sur ce volet (sauf pour accorder des parkings ?), car là c’est le plan GoodMove qui prendra la relève et que ce serait à l’entrée de la Région que tous les problèmes devrient être réglés. C’est faux. Des choix très locaux (fermeture de trémies routières, nouvelle ligne de tram, diminution des bandes dévolues à la voiture…) peuvent avoir un effet direct bénéfique pour le quartier. Cette vision urbanistique est absente du plan. Il y a ici matière à revendications pour les habitants : des demandes très précises pour l’espace public de la rue de la Loi devraient être faites par les habitants (pétition pour un tram, une zone de rencontre 20 km/h et piétons prioritaires… ?)
* Le **périmètre du PAD** n’est pas pertinent. Pourquoi il se limite à la seule rue de la Loi. Pourquoi il n’englobe pas aussi la rue Belliard, les rues Stevin et Joseph II et tout ce qui est autour ? S’il s’agit de revitaliser un quartier résidentiel il faudrait un PAD sur un rayon plus vaste. Il faut tisser des liens avec toutes les rues alentour.
* Le point positif du PAD est qu’il veut réintroduire du **logement** dans le quartier. Cependant AQL fait remarquer que l’endroit par excellence où la rue de la Loi se prête à du logement est à la hauteur de la vallée du Maelbeek. Et là les constructions de la CE et d’Athenor prévoient très peu ou pas de logements.
* Le PAD prévoit encore de la construction de **nouveaux bureaux**, or le taux d’inoccupation des bureaux à Bruxelles Ville et dans le quartier européen en particulier est très élevé.

Le 4/11 avait lieu au Parlement bruxellois la commission Développement du Terrotoire, et plusieurs députés interpellaient le Ministre Président Vervoort. Quelques affirmations intéressantes sont à retenir :

* M. Vervoort a affirmé que l’emplacement des zones de développement prioritaire (et donc des PAD) était dicté entre autres par la maitrise foncière par la Région. Or ce qui frappe pour le PAD Loi c’est qu’il n’y a aucune maitrise foncière par la Région. Tout le foncier est entre les mains du privé (à l’exception de l’ilot 130 qui appartient à la CE). D’où une conclusion que d’aucuns n’hésitent pas à tirer : le PAD loi sert la CE (car elle veut regrouper tous ses fonctionnaires en un endroit) et Atenor (qui a construit the One et veut construire le Leaselex). Quels sont les liens entre Atenor et la Région ?
* Par rapport à la remarque que pour les acteurs de la societe civile il est difficile de participer à des réunions d’information sur différents PADs qui se tiennent au même moment et digérer de documents de 1600 pages/PAD, le Ministre Président fait valoir que les riverains n’habitent pas dans plusieurs zones en même temps – dans le mépris du droit des citoyens de se former une opinion et l’exprimer pour des dossiers n’importe où dans la ville, dans le mépris du rôle démocratique des corps intermédiaires. Les associations permettent d’expliquer et de relayer un certain nombre d’infos et d’avis et ne sont pas riveraines d’un quartier. Rudi Vervoort discalifie leur parole et de facto les exclut du débat, ce qui est inacceptable. Ceci pourrait également être signalée par tout habitant qui considère que le travail des associations est important et utile. Enfin, tout usager du quartier européen ou de n’importe quel autre PAD, et tout habitant Bruxellois, a le droit et doit pouvoir exprimer son avis sur un PAD quel qu’il soit, qui concerne justement une « zone stratégique » pour la Région.
* Par rapport à la mobilité il a dit que cette question sera régie par d’autres plans (GoodMove) et politiques… C’est bien au contraire par là qu’il faut commencer pour ameliorer la rue de la Loi ! Le lien entre qualité de vie, habitabilité du quartier, amélioration des espaces publics doit être le premier champ d’action de la Région. De l’amélioration de l’environnement urbain et de la qualité des espaces publics dépendent la qualité de vie des habitants et l’attractivité du quartier. C’est même le seul levier efficace sur lequel la Région peut directement agir (elle n’est pas propriétaire des îlots, alors qu’elle peut intervenir sur l’aménagement de la rue et les choix de mobilité). Les habitants doivent demander une action à ce niveau-ci.

**Débat, Questions et Contributions**

En ce qui concerne **la participation**, elle a été strictement décorative. Il n’y aura pas de commission de concertation alors que c’est normalement un moment démocratique fondamental.

La question de savoir si les bâtiments futurs auront encore besoin de passer par une enquête publique a reçu une réponse affirmative provisoire. Cependant il est conseillé de poser cette question lors de l’enquête publique. Un argument serait que les discussions autour du PAD permettraient davantage de consultation des citoyens que seulement des enquêtes publiques par bâtiment. Or force est de constater qu’ il n’y a pas de consultation citoyenne.

L’ARAU propose que le **développement de la rue de loi commence par la mobilité** : si nous voulons être propositionnel, créatifs et cohérents on pourrait proposer une rue de la Loi à 2 bandes, un tram dans la rue de Loi, plus de place pour les vélos et les piétons (il ne s’agit pas d’évacuer toutes les voitures).

La discussion a fait ressortir la crainte que réduire le flux sur la rue de la Loi entrainerait un déversement de voitures dans les quartiers avoisinants. S’ajoute à cela le fait qu’à chaque sommet européen, à chaque manifestation, la mobilité est déjà gravement perturbée, notamment aussi du côté de la Place Jourdan. En plus des rues, les métros sont saturés et l’EU va ajouter 5000 fonctionnaires sur le site ? Par ailleurs les piétonisations en cours ou prévues (Jourdan, Luxembourg, Schuman …) se font un à un sans analyse de l’impact sur l’ensemble des quartiers environnants.

Que se passera-t-il avec **les bâtiments qui seront libérés par l’EU**? Seront-ils reconvertis en du logement ? Une question importante à suivre.

Le fait **de bâtir en retrait de la route** et d’ouvrir les ilots intérieurs pour passage entre les tours soulève également des questions : c’est la bruxellisation 40 ans après. Ces propositions ont de nombreux inconvénients : pour les habitants (pour permettre un espace privé il faut plutôt favoriser les ilots intérieurs), pour les commerçants (qui seront déconnecté du chaland), pour l’environnement (le RIE souligne : plus de bruit, plus de vent quand il y a un alignement discontinu). Pour l’ARAU il est plus efficace de garder un front bâti continu donne beaucoup plus de confort en intérieur d’îlot, et qui permet de réduire certaines pollutions et nuisances pour les habitants (vent, bruit).

Il y la question **des parking** : la Commission européenne demande 900 places pour les voitures et les tours Atenor 350. Le BRAL estime que le PAD Loi est en ce moment une opportunité manquée pour mettre plus de restrictions pour la construction de parking par m2 de bureaux.

Certains riverains n’ont pas hésité de dire qu’il semblerait que le PAD Loi propose tout à fait le contraire de ce qui va attirer les gens à vivre dans ce quartier : plus de trafic, plus de pollution, plus d’ombres, plus de vents, le transport public plus encombré, cheminement de piétons incertain… tout cela risque de mener à une désertification du quartier.

Le Comité de Tervuren a obtenu un RDV avec Ministre Président Vervoort le 12 novembre (date provisoire) et propose d’y aller avec un panel de citoyens pour former un bloc. Certains habitants cautionnent et proposent de l’écouter et pas trop lui révéler notre argumentaire.

Le GAQ propose une lettre citoyenne, dont une ébauche a été distribuée lors de la réunion et qui peut encore être améliorée et que les citoyens peuvent utiliser, ajuster avec leurs propres mots pour inonder les responsables régionaux et communaux avec des questions et objections concernant le PAD.

La Coordination Bruxelles-Europe (dont GAQ, AQL, ARAU, IEB, BRAL et le Comité Jourdan font partie) réalisera aussi un atelier pour développer des affiches et nous faisons appel aux habitants pour aider à sensibiliser les voisins, leur faire parvenir l’information, l’affiche et la lettre citoyenne dans leur boite à lettre.

**Divers**

Le **GAQ a une nouvelle présidence**: Hannes Frank, se retire comme Président après 7 années de bons et loyaux services au quartier. Barbara Bentein a été désignée pour lui succéder. Pierre Luc Vervandier est le nouveau vice-président.

Il y aura **Winterpop** sur le Square Ambiorix le dernier weekend de novembre et le 1er décembre. Le GAQ y participe et cherche de bénévoles pour aider à tenir notre stand.

Fait à Bruxelles, le 6 novembre 2019.